

AIDES AUDITIVES		SÉCURITÉ SOCIALE	MSP INITIALE	OFFRE SOCLE MGEN CNP	MGEN CNP + Option 1	MGEN CNP + Option 2
100% SANTÉ	PANIER « 100 % SANTÉ » Équipements remboursés totalement					
	Mutualiste de moins de 20 ans ou mutualiste atteint de cécité	60 %	Remboursement total de la dépense engagée.	Remboursement total de la dépense engagée. Pour des aides auditives et des tarifs définis par les Pouvoirs publics		
	Mutualiste de 20 ans et plus					
HORS PANIER « 100 % SANTÉ » Équipements						
Mutualiste de 20 ans et plus		60 %	400 €	800 €		1000 €
Mutualiste de moins de 20 ou bénéficiaire atteint de cécité		-		1 400,00 €		

Cfdt:

ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHES PUBLIQUES
Normandie